



Jugement notifié par huissier PUIS par commissariat

Par **Nicolas Lacroix**, le **10/01/2017** à **12:05**

Bonjour,

J'ai été jugé au mois de mars 2016 suite à un contrôle d'alcoolemie, n'ayant pu me présenter au tribunal le jour de l'audience, j'ai écopé d'une peine d'emprisonnement ferme d'un mois non aménageable. Je n'ai pas fait appel.

Peu de temps après le jugement m'a été notifié par un huissier, auprès duquel j'ai récupéré une copie de ce jugement.

Aujourd'hui le commissariat de ma ville m'a contacté pour prendre un rendez-vous afin de me notifier du même jugement, en me disant que je pourrais en faire appel (9 mois après la date de l'audience).

Pourquoi je suis notifié une deuxième fois du jugement? Comment se fait-il que je peux faire appel d'un jugement 9 mois après celui-ci ?

Ne serait-ce pas une solution de me convoquer pour que j'exécute ma peine?

Merci.